



Dépôt	Vol
	N°

Formalité de publicité du

VOL.

N°

DEPARTEMENT

COMMUNE

CADASTRE
ET
PUBLICITE FONCIERE

Remaniement du cadastre

PROCES-VERBAL

Changement des désignations Cadastrales à la suite du remaniement

(Loi du 18 juillet 1974, art. 6 – Décret du 14 octobre 1955, art. 26 et 28)

Un arrêté préfectoral en date du _____ 20 _____ a autorisé sur la commune de _____ l'ouverture de travaux de remaniement.
Le présent PV a pour objet { totale (1)
l'incorporation { partielle (1)

des résultats du remaniement tels qu'ils sont consignés sur les documents ci-après :

- table directe comportant _____ feuillets et _____ annexes
(situation ancienne) (situation nouvelle)
- table inverse comportant _____ feuillets et _____ annexes
(situation nouvelle) (situation ancienne)

Dressé par le Cadastre et transmis à la Conservation des hypothèques
de _____

A _____ le _____ 20 _____

Le Directeur,

(1) Mettre une croix dans la case correspondante

NOTICE EXPLICATIVE

TABLE DIRECTE

Intitulé	Colonne	Contenu	Commentaire
P.F.	6	x	Parcelle ancienne publiée au fichier immobilier.
D.R.	7	D R	Parcelle ancienne divisée. Parcelle ancienne réunie à une autre parcelle ancienne.
B.T.	9	B, T ...	En situation ancienne, parcelle bis, ter (1).
P.F.C.	10, 14	P F C	Partie de biens non délimités (2). Identifiant fiscal. Copropriété.
Surface	11, 15	Nombre	Contenance cadastrale ancienne et nouvelle de la parcelle
Propriétaire	16, 17	Lettre ou symbole et nombre	Numéro communal de propriétaire.

TABLE INVERSE

Intitulé	Colonne	Contenu	Commentaire
P.F.C.	7, 14	P F C	Partie de biens non délimités (2). Identifiant fiscal. Copropriété.
Surface	8, 15	Nombre	Contenance cadastrale ancienne et nouvelle de la parcelle
P.F.	9	x	Parcelle ancienne publiée au fichier immobilier.
D.R.	10	D R	Parcelle ancienne divisée. Parcelle ancienne réunie à une autre parcelle ancienne.
B.T.	13	B, T ...	En situation ancienne, parcelle bis, ter (1).
Propriétaire	16, 17	Lettre ou symbole et nombre	Numéro communal de propriétaire.

(1) En situation nouvelle les parcelles bis ou ter ne se retrouvent pas.

(2) Chaque partie en situation ancienne comme en situation nouvelle fait l'objet d'une ligne distincte.